



Déclaration de conformité (DoC) UE

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

NOUS (FABRICANT OU REPRÉSENTANT AUTORISÉ) :

NOM DE L'ENTREPRISE : XYZ Reality Ltd
ADRESSE : Unit G0. G02
338-346 Goswell Road, Angel,
Clerkenwell, London, EC1V 7LQ
PAYS : United Kingdom

DÉCLARONS SOUS NOTRE SEULE RESPONSABILITÉ, QUE LE PRODUIT :

NOM DU PRODUIT : Casque Atom
NUMÉRO DE SÉRIE : XYZ-12-02

LIEU ET DATE D'
ÉMISSION (DU
PRÉSENT DOCUMENT) :

07/09/2022

SIGNÉ PAR OU POUR
LE FABRICANT :

DR KAZ KHAKI
VP TECHNOLOGY



Organisme notifié

TÜV SÜD, Fareham, PO15 5RL
TÜV SÜD, Warwickshire, CV37 0EX
BSI Group, Say Building, John M. Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, Netherlands

Besoin d'autres informations ? Rendez-vous sur www.xyzreality.com
ou contactez hello@xyzreality.com

Auquel se réfère la présente déclaration est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable suivante :

**DIRECTIVE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
(EU 2016/425)**

BS EN 397:2012+A1:2012 Casques de sécurité industriels

BS EN 166-2002 Spécification de la protection oculaire individuelle

L'organisme notifié suivant a effectué l'intervention décrite ci-dessous et a délivré le certificat UE de type :

NOM DU PRODUIT :	ATOM G2
TYPE :	BS-EN397 & BS EN166 Casque de chantier à réalité augmentée avec visière
NUMÉRO DE LOT / SÉRIE :	01
OBJET :	Casque XYZ Reality (noir)
NOM DE L'ORGANISME NOTIFIÉ :	BSI
NUMÉRO DE L'ORGANISME NOTIFIÉ :	2797
NUMÉRO D'IDENTIFICATION :	0086
DESCRIPTION DE L'INTERVENTION :	Examen UE de type Module 8
NUMÉRO UE DE TYPE CERTIFICAT D'EXAMEN :	CE 714669
DATE UE DE TYPE CERTIFICAT D'EXAMEN :	01/01/2021
DURÉE ET CONDITIONS DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT D'EXAMEN :	3 ans

LIEU ET DATE D'ÉMISSION (DU PRÉSENT DOCUMENT) :

07/09/2022

SIGNÉ PAR OU POUR LE FABRICANT :



DR KAZ KHAKI
VP TECHNOLOGY

XYZ™

LIEU ET DATE D'
ÉMISSION (DU
PRÉSENT DOCUMENT) :

07/09/2022

SIGNÉ PAR OU POUR
LE FABRICANT :



DR KAZ KHAKI
VP TECHNOLOGY

Ce produit est également conforme à la législation pertinente suivante :

DIRECTIVE DES ÉQUIPEMENTS RADIO (2014/53/EU)

ETSI EN 300 328

Systèmes de transmission à large bande; Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande de 2.4 GHz; Norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique

DIRECTIVE ROHS (2011/65/EU)

EN 50581:2012

Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses

DIRECTIVE DE COMPTABILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE (2014/30/EU)

EN 61000-6-2

Comptabilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2 : Normes génériques - Norme d'immunité pour les environnements industriels

EN 61000-6-4

Comptabilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-4 : Normes génériques - Norme sur l'émission pour les environnements industriels

EN 61000-3-2

Comptabilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-3

Comptabilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension, pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

ETSI EN 301 489-1

Comptabilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes; Norme harmonisée pour la comptabilité électromagnétique

ETSI EN 301 489-17

Comptabilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio; Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande; Norme harmonisée pour la comptabilité électromagnétique

**Article 3.1(a) -
Protection de la santé
et de la sécurité**

CEI 62368-1:2014, EN 62368-1:2014, EN 62368-1:2014/ A11:2017, UL 62368-1:2014, CSA/CAN C22.2 No. 62368-1-14, AS/NZS 62368.1:2018 et EN 50566 2017

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

et que le produit est conforme aux normes et/ou autres documents normatifs suivants :

NORMES SUPPLÉMENTAIRES

FCC 47CFR 2.1093	Évaluation de l'exposition aux rayonnements radiofréquences : appareils portables
RSS 102	Conformité de l'exposition aux radiofréquences (RF) des appareils de radiocommunication (toutes bandes de fréquences)
FCC CFR 47 Partie 15 Section C	Rayonnements intentionnels
ISED RSS-247	Systèmes de transmission numérique (STN), systèmes à sauts de fréquence (SSF) et dispositifs de réseaux locaux exempts de licence (RL-EL)
ISED RSS-GEN	Exigences générales relatives à la conformité des appareils radio
FCC CFR 47 Partie 15 Section B	Rayonnements non intentionnels
ICES-003	Équipements de technologie de l'information (incluant les appareils numériques)
IEC 62133-2	Piles et batteries secondaires contenant des électrolytes alcalins ou autres non acides - Exigences de sécurité pour les piles secondaires scellées portables, et pour les batteries fabriquées à partir de celles-ci, destinées à être utilisées dans des applications portables - Partie 2 : Systèmes de batteries lithium
UL2054	Batteries domestiques et professionnelles
CEI/EN/UL/CAN/CSA/ AS/NZS 62368-1	Équipements des technologies de l'audio/vidéo, de l'information et de la communication - Partie 1 : Exigences de sécurité

LIEU ET DATE D'
ÉMISSION (DU
PRÉSENT DOCUMENT) :

07/09/2022

SIGNÉ PAR OU POUR
LE FABRICANT :



DR KAZ KHAKI
VP TECHNOLOGY

XYN™